

DEC160617DR07

Décision portant nomination de Madame Sophie GAILLARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé » et nommant Monsieur Olivier BEUF en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 01/04/2016;

Considérant que Madame Sophie GAILLARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Sophie GAILLARD, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé », à compter du 1^{er} avril 2016.

Madame Sophie GAILLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Madame Sophie GAILLARD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 30/03/2016.
Le directeur de l'unité
Olivier BEUF

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Visa du chef d'établissement partenaire

Depassez les frontieres
Advancing the frontiers

Depassez les frontieres
Advancing the frontiers